

Eglantina Gishti

Université de Tirana

Faculté des Langues et Littératures Étrangères

Rr. Elbasanit, Tirana

Tél. 00355 69 22 85 585

Mél : egishti@yahoo.com

Intérêts de recherche : l'exemple lexicographique

LES DIMENSIONS FONCTIONNELLES ET DISCURSIVES DES EXEMPLES DANS UN DICTIONNAIRE DE LANGUE

L'exemple est un élément essentiel dans le dispositif pédagogique et idéologique du dictionnaire. Le lexicographe le choisit pour permettre au lecteur de mieux comprendre le signifié et/ou d'identifier le référent, ou encore de bien préciser l'usage du mot dans un système linguistique et socioculturel donné. Comme le soulignent différents lexicographes, le rôle des exemples est essentiel pour un bon usage du dictionnaire. Ce qui est nécessaire surtout, c'est l'élaboration de l'exemplification (typologie, sources, statut, typographie, etc.). La présente étude se propose donc de définir le rôle des exemples dans le discours lexicographique. De plus, l'on voudrait vérifier que l'exemple sert à éviter l'ambiguïté du sens des mots répertoriés dans le dictionnaire, à en préciser l'emploi linguistique par la construction phrasique et enfin à en révéler tout le sens implicite. L'analyse portera sur un corpus appartenant au Petit Robert. On a choisi d'analyser l'exemple dans ce dictionnaire en particulier parce qu'il est d'une part richement exemplifié et d'autre part fréquemment remanié.

MOTS CLÉS : dictionnaire de langue, exemplification, discours lexicographique, enchaînement textuel.

L'exemplification dans le Petit Robert

« Aucun bon dictionnaire de langue ne peut se passer d'exemples, c'est-à-dire de la mise en discours d'une description en langue », explique Rey-Debove (1995, p. 106) pour les dictionnaires le Robert. Tous les dictionnaires, y compris le *Petit Robert*, pratiquent deux types d'exemplification.

a) Des exemples tirés du corpus de préférence littéraire, parce que les écrivains sont au premier chef les véritables spécialistes de l'emploi judicieux des mots ; en outre,

ces exemples sont des citations signées qui ont une valeur à la fois linguistique et littéraire.

b) Des exemples forgés par le rédacteur qui montre l'emploi situationnel, syntaxique et sémantique le plus attendu en français. Ces derniers demandent une grande compétence du lexicographe. Parce que comme explique Rey-Debove, (1995) il ne s'agit pas de produire une phrase correcte qui contient le mot, mais de produire deux types de phrases également nécessaires : I. Les phrases ou les syntagmes attendus de tous, c'est-à-dire

déjà fréquents et situés entre le mot et la locution (co-occurents) ou entre le mot et le proverbe (lieux communs) bien que non codés en langue. II. Les phrases qui justifient les prédicats métalinguistiques du lexicographe (syntaxe, morphosyntaxe, accords, désinences verbales, etc., (Rey-Debove 1995, p. 107). Forgé par le lexicographe, l'exemple montre le mot en situation, son fonctionnement normal, sa place dans la phrase et ses variations morphologiques.

Pour vérifier tout ce qui est repris théoriquement ci-dessus, on a fait référence au verbe *voter*.

PR 09 / *Voter*

V. intr. Exprimer son opinion par son vote (1°), son suffrage. *Ils « n'avaient pas le temps de résidence nécessaire pour voter » (Aragon). Voter pour, contre un candidat, un parti. « Aux élections, il voterait pour le socialiste » (Aragon). Fam. Votez X ! « Le boucher votait Barbentane » (Aragon). Voter à droite. Voter communiste, voter vert. Voter utile. Loc. Voter des deux mains : approuver fortement, chaleureusement. Fig. Voter avec les (ses) pieds : montrer son opposition en s'abstenant de voter et en s'exilant.*

V. tr. Contribuer à faire adopter par son vote; décider par un vote majoritaire. *Voter une loi. « Il n'avait pas voté la mort du roi » (Hugo). « Le Corps législatif venait de voter la guerre » (Zola).*

▫ *Voter que... « Ils votèrent que la fameuse loi Habeas corpus [...] ne devait jamais recevoir d'atteinte » (Voltaire).*

Le dictionnaire fait une distinction explicite entre l'emploi intransitif (1) et l'emploi transitif (2). Comme nous avons souligné ci-dessus, il produit une série de syntagmes verbaux, en précisant *voter à droite, voter communiste, voter vert, voter utile*. Il privilégie aussi l'information sur le

comportement syntaxique du lemme par le biais d'une glose grammaticale donnée sous la forme d'un syntagme verbal et d'une citation (*Voter que... « Ils votèrent que la fameuse loi Habeas corpus [...] ne devait jamais recevoir d'atteinte » (Voltaire).*

L'analyse et la comparaison de la forme et de la fonction de la citation, au regard des données générales de l'exemple lexicographique, nous conduisent à construire notre étude des citations selon les grands axes ci-dessous.

Les fonctions et les usages des exemples dans le Petit Robert

Deux types d'exemples sont indispensables pour décrire l'usage, et un seul type pour montrer qu'on peut faire encore mieux avec une langue (Rey-Debove 2003, p. 197). Dans le *Petit Robert*, on trouve aussi bien des exemples forgés que des exemples d'auteurs. Les premiers décrivent explicitement l'usage de la langue ou renseignent sur une société et ses valeurs (le cas des phraséologies), les seconds, autrement dit les citations littéraires, témoignent de la richesse, de la vitalité et de la diversité de plusieurs siècles de littérature. Pour ce qui est de la citation, par son contenu, elle suscite le débat, apporte des idées : « *Messieurs, la liberté de presse est la garantie de la liberté des Assemblées* » Hugo. (1967-2007 *une révolution d'avance*). L'écrivain apporte des faits de langue et il exprime le mode de vie, l'ambiance de l'époque respective : « *je clique dans le Bureau, j'ouvre Mix, j'appelle Rapport annuel* ». M. Desplechin. Par des citations, on met en valeur l'expression et le style de l'écrivain : « *Le ciel, on le voit d'un bord à l'autre de la terre, il est une laque bleu percée de brillance* » Duras. Les chansons, les dialogues évoquent l'image familière d'une langue : « *Quand j'entends le*

mot culture, je sors mon carnet de chèques » Godard, Le Mépris, film.

L'exemple, qui est un extrait, est par définition destiné à montrer, à « illustrer » et à « autoriser », c'est-à-dire à justifier à la fois le travail lexicographique et la conception de l'usage que ce travail présuppose et présente. En outre, il doit enseigner : enseigner le bon usage, par les règles de la langue, celle de l'usage sélectionné et parfois celle du style [...]. Il doit convaincre, manifestant une ou des idéologies (langagière, culturelle). (Rey-Debove 2003, p. 49). Les exemples ont une fonction dans la microstructure et ils permettent de donner à chaque dictionnaire un caractère plus au moins normatif.

Les tendances générales de l'exemplification sont déterminées par le modèle lexicographique du dictionnaire ; dans le *Petit Robert* les deux types d'énoncés (les exemples forgés et les citations) présentent des fonctions communes : montrer le mot en action, sa place dans la phrase, sa morphologie (formes conjuguées de verbes, formes au féminin et au pluriel), montrer que le sens du mot est bien compatible avec la définition ; ils mettent aussi le mot adresse en contexte. Cependant, aucun exemple ne peut manifester tout ce que la définition exprime. L'exemple et la citation apportent des éléments de preuve en montrant ce qu'affirme par ailleurs le dictionnaire. Certaines citations appelées citations-attestations sont simplement destinées à rassurer le lecteur sur l'existence effective d'un néologisme ou d'un emploi récent. Le *Nouveau Petit Robert* présente de nombreuses citations de journaux qui ne sont que des attestations, la presse « allant plus vite » que la littérature dans l'emploi des mots et des sens nouveaux (Rey 2009, p. XXI). Le discours politique en offre beaucoup, et souvent dans les articles

de caractère politique on trouve ces citations-attestations, exprimées par les hommes politiques. Prenons à titre d'exemple la nouvelle attestation du sens *gouverner* concrétisée par un exemple pris dans un numéro de 2002 de *l'Express*.

[...] « *la fin d'un système, la fin d'une gouvernance, la fin d'une façon de gérer les préoccupations des Français* ». (*L'express, 2002*). « *Livre blanc sur la gouvernance européenne* » (2001)

En ce qui concerne les fonctions syntaxiques et morphologiques, on dit qu'elles sont en relation avec le bon usage. Ainsi les collocations, les phrases et les citations, pris à titre d'exemples, expliquent clairement la valeur syntaxique des exemples.

« *Aux élections, il voterait pour le socialiste* ».

Voter à droite. Voter communiste, voter vert. Voter utile

Voter que... « Ils votèrent que la fameuse loi Habeas corpus [...] ne devait jamais recevoir d'atteinte »

Les exemples et les citations montrent l'emploi du verbe *voter* dans une construction intransitive (avec une préposition) et transitive (voter que..., voter une partie...).

Un autre aspect de la pratique des exemples mérite d'être soulevé, c'est le fait que leur finalité change en fonction du projet dictionnaire. Selon les observations faites, la finalité des exemples consiste soit à confirmer la définition, soit à fournir un supplément d'information syntaxique ou sémantique. En ce sens, on arrive à constater que l'article est conçu autour d'une distribution textuelle des exemples qui servent à fournir toute l'information indispensable (syntaxique, grammaticale, sémantique, stylistique, culturelle, idéologique, etc.) à

un utilisateur. Prenons à titre d'exemple l'article *atténuer* :

PR 09 / atténuer

v. tr.

1. Vx « *Des corps atténués ... réduits à l'état de fantômes glorieux* » (Taine).

2. Mod. (Abstrait) *Les calmants atténuent la douleur*. P. p. adj. *Symptômes atténués*. *Atténuer une sensation, une impression*. *La moquette atténuée le bruit des pas*. *Atténuer une couleur*. *Cette lettre est trop brutale, il faut en atténuer les termes*. « *Les excuses rappellent la faute plus certainement qu'elles ne l'atténuent* » (Louÿs). — Pronom. « *Les mouvements nerveux s'atténuaient* » (Martin du Gard).

La sélection des exemples

Les procédures de sélection sont complexes. Les auteurs du dictionnaire, pour la constitution du corpus, ont eu recours au corpus énorme du *Grand Robert*. L'abondance de ce corpus est soumise à une sélection très rigide afin de répondre à l'exigence éditoriale du dictionnaire. Le travail de l'équipe ne s'arrête pas ici ; il consiste dans la consultation des œuvres choisies pour sélectionner des autres exemples dont la finalité est linguistique et culturelle. Une autre caractéristique de l'exemple signé, c'est la présence des fragments courts référencés. Dans le *Petit Robert*, elle résulte du passage d'un grand ouvrage à un ouvrage plus petit et provient d'une transformation d'un corpus de citations. D'ailleurs les exemples forgés sont propres au lexicographe : ils expriment l'art de l'exemplification (discursive, rhétorique et pédagogique) du lexicographe à l'intérieur d'une conception explicite ou implicite, plus au moins normative, de l'usage (Rey 1995, p. 105). Ces exemples sont des indices de l'activité lexicographique

individuelle. De là découle l'originalité de chaque dictionnaire.

En fait, l'exemplification porte sur de nombreuses procédures à envisager ainsi :

- découpage des extraits
- traitement des modifications réparables
- référencements par l'auteur, le titre, le lieu
- disposition et ordonnancement dans l'article du dictionnaire
- présentation typographique

Parmi tous ces éléments essentiels, soulignons la position de la citation dans le corps de l'article ou la place de l'exemple par rapport aux autres éléments du discours du dictionnaire. Ce discours met en œuvre une séquence : « objet à définir » (mot, sens, valeur, locution) + « définition ou glose » + exemple (s) », ces derniers venant à l'appui de l'analyse proposée » (Rey 1995, p. 107). Selon Rey-Debove (2003) il s'agit là d'une pratique qui « permet de confirmer la définition pour une autorité compétente, soit de discuter la définition en mentionnant des définitions un peu différentes pour le contenu ». La position de la citation est un élément non négligeable sur le plan sémiotique. L'exemple forgé est un exemple de longueur limitée, plutôt de structure syntaxique simple, il sert d'accès au sens respectif et il suit le mot ou ses acceptions. Par contre les citations se placent à la fin de chaque acception. Malgré leur place dans l'article, ils servent d'illustration d'une acception dans l'article.

La présentation typographique

Les exemples, tant forgés que signés, sont traités selon le même dispositif. Dans le *Petit Robert* l'italique vaut tant pour l'exemple que

pour les syntagmes. La citation se différencie de l'exemple construit par les références citées et par les guillemets. La citation de Sand dans l'article *diriger*, mentionné ci-dessous, est mise entre guillemets et elle est suivie du nom d'auteur.

PR 09 *diriger* (II)

1. Guider (qqch.) dans une certaine direction (avec une idée de déplacement, de mouvement). *Diriger un véhicule, une voiture, un avion.* « *Il embarrassait tellement les bras de son père que celui-ci ne pouvait plus ni soutenir ni diriger le cheval* » (Sand)

L'enchaînement textuel des exemples

Les exemples qui se succèdent dans l'article d'un dictionnaire sont soumis à un code typographique propre au dictionnaire. On pose la question suivante : les exemples se succèdent-ils dans l'article d'une manière arbitraire, ou existe-t-il des règles qui président à leur agencement ? Il va de soi que le rapport entre les exemples et la définition est évident. L'exemple clarifie et concrétise la définition. Nous pensons qu'il est également important d'aborder la localisation des exemples dans la microstructure et nous voudrions mettre l'accent sur la relation entre les exemples eux-mêmes. Cette recherche s'attache aux conceptions théoriques développées par H.E. Wiegand (Martin 1989, p. 599 : 607) et on retiendra deux aspects. D'une part, il rend compte de la structure textuelle du dictionnaire ; et dans cette perspective on pose la question de savoir si les exemples forment un texte soumis à certaines règles d'enchaînement. Le lexicographe, en choisissant la place de l'exemple, élabore la construction textuelle des exemples dans un article. D'autre part,

l'article standardisé du dictionnaire possède une structure partitive ou « des segments de texte fonctionnels » relevant d'une classe de données (les données grammaticales ou les données fonctionnelles). En adaptant cette description, on appliquera la notion de structure partitive : si l'ensemble des exemples est une partie textuelle de l'ensemble de la structure textuelle de l'article, ou s'il peut être divisé en différents segments.

On se demande en particulier quels sont les critères qui participent au processus de l'enchaînement des exemples : le critère linguistique, référentiel, lexicographique ou tous simultanément ?

« Les exemples du dictionnaire ont un statut ambigu qui explique le processus de la double lecture de l'exemple. Ce sont des annonces autonomes (informant sur le signe) pouvant être lus comme des énoncés en usage (informant sur le monde). Le lecteur privilégiant la lecture référentielle, l'enchaînement textuel de l'exemple doit respecter certains contraintes relevant de cette lecture (Lehmann 2004, p. 46) ». Cette analyse prend appui sur le *Petit Robert*. On motive ce choix par le fait que les articles du *Petit Robert* présentent, pour une seule acception, un nombre élevé d'exemples. Tandis que l'objectif est de chercher à découvrir s'il existe des règles qui gouvernent la juxtaposition des exemples dans un article de dictionnaire et d'aborder les règles de l'écriture métalinguistique.

La structuration textuelle du texte des exemples

Le texte formé par l'ensemble des exemples d'un article du *Petit Robert* obéit-il à un certain ordre de succession ? Observons l'article *vote*.

Opinion exprimée, dans une assemblée délibérante, un corps politique. *Compter les votes favorables à un projet.*

Suffrage, dans une élection. *Les votes féminins, démocrates.*

Le fait d'exprimer ou de pouvoir exprimer une telle opinion. *Droit de vote, de suffrage. Explications de vote.*

▫ *Vote utile. Vote-sanction*, en signe de mécontentement. *Vote de confiance.*

Après la définition, on range toujours différentes locutions, des syntagmes ou de courtes collocations qui développent le sens. En ce qui concerne la ponctuation, elle n'est pas pertinente. La plupart des exemples sont séparés par le point, la virgule apparaissant dans le cas des liaisons sémantiquement étroites. Par exemple, *Procéder au vote, à un vote ou encore Droit de vote, de suffrage.* Un autre trait lié au mode d'insertion est la succession des exemples, placés après la définition. Ils forment un texte continu (*Vote à main levée, par assis et levé. Vote secret. Vote par correspondance, par procuration. Vote électronique.*)

L'enchaînement des syntagmes et des phrases

Quels sont les critères en fonction desquels se fait l'enchaînement des phrases ?

La quantité des syntagmes et des phrases dans un article est essentielle et ce qu'on peut remarquer c'est la succession de syntagmes et de phrases. Nous pensons que ces dernières servent de contexte au syntagme. On va l'illustrer par quelques syntagmes ou locutions de l'article *état*, *En l'état : Laisser les choses en l'état. Tout est resté en l'état.* En ce qui concerne l'enchaînement des syntagmes ou des locutions on peut remarquer une classification en vertu de leur structure formelle, c'est-à-dire de leurs composants.

Revenons à une autre acception de l'article *état* : On trouve d'abord la structure N+Adj (*État comparatif, descriptif. État nominatif*) et N+prép+N (*État de compte, de dettes, de frais*) ou de locution verbale (*Dresser un état*). Mais on juge utile de préciser que cette réunion n'est pas catégorique. L'ordre des structures peut varier d'un article à l'autre ou d'une acception à l'autre. Par exemple (Moral) *État d'anxiété, d'inquiétude, d'indifférence, de repos.* (Avec dans...) *Être dans un état second**.

Le critère sémantique

Du point de vue sémantique, on peut dire que les exemples correspondent aux différentes acceptions du mot, autrement dit, à l'enchaînement du sens. Concrètement dans cet exemple on remarque l'usage du mot dans un contexte spécifique.

« *On oppose l'État aux communautés locales* (département, commune). *État centralisé, décentralisé. Agent de l'État L'appareil d'État*

▫ *Les finances de l'État. Dépenses de l'État : dépenses publiques. Budget de l'État. Impôt d'État* (opposé à *impôts locaux*).

▫ *Voyager aux frais de l'État* (cf. fam. *Aux frais de la princesse**).

▫ *Activités économiques de l'État.* (cf. *Établissement* public, service* public, société* nationale*). *Travaux financés à 40 % par l'État. Biens de l'État; domaine* de l'État. Entreprise, industrie, monopole d'État Banque d'État, contrôlée par l'État. Capitalisme d'État.*

Les critères référentiels

L'enchaînement des exemples en fonction de leur contenu thématique est valable pour des phrases qui sont lues comme des énoncés en

usage. Mais en général on ne peut pas fixer ou déterminer un ordre fixe selon le critère référentiel.

« Le texte métalinguistique des exemples nécessite peut-être une mise en œuvre des règles d'ordre textuel, qui puisse assurer une cohérence en texte, lui permettant de fonctionner en tant que texte (Lehmann 2004, p. 43) ». Les critères qu'on a traités ci-dessus peuvent contribuer à réaliser cet ordonnancement. Malgré tout ces critères ne sont pas justifiables et n'arrivent pas à créer un enchaînement textuel des exemples. Tout d'abord parce que le texte du dictionnaire, concrètement du *Petit Robert*, « n'est pas marqué par la redondance (Lehmann 2004, p. 53) », mais l'exemple est perçu comme une unité isolée, c'est-à-dire clos sur lui-même.

En ce qui concerne son statut sémantique « le propre du discours lexicographique est de mettre en rapport, à des fins métalinguistiques, des éléments autonomes, telle l'entrée, et à des fins didactiques, des éléments de langage non autonomes » (Rey 1995, p. 103). Ainsi l'exemple illustre un fait de lan-

gue et d'usage. Tels sont les exemples dans chaque acception sémantique de l'entrée.

Conclusion

On reprend en guise de conclusion l'idée générale que l'exemplification éclaircit la définition, c'est-à-dire qu'elle la nuance, la restreint ou l'élargit et présente enfin toute la diversité des emplois du mot. Qu'il soit-il forgé ou cité, l'exemple tient tant de l'usage que du discours personnalisé. On peut légitimement affirmer que le choix des exemples doit être fait de façon à donner le sens du mot dans le contexte précis prenant en compte les spécificités linguistiques et culturelles. De ce fait, les critères majeurs du choix seront l'objectif normatif du dictionnaire ; celui de la clarté, c'est-à-dire la facilité de compréhension de la définition ; enfin l'objectif didactique et culturel. De plus, l'impossibilité de leur enchaînement dans un article dictionnaire n'est pas liée à des difficultés techniques. Elle relève essentiellement de la sémantique, autrement dit du fait que l'exemple met en évidence une acception contextuelle.

Bibliographie

CORBIN, P., 2002. *Lexicographie et linguistique: une articulation difficile. L'exemple du domaine français*. De la Lexicologie à la Lexicographie, Francine Melka & M. Celeste Augusto (eds.), Utrecht, 9-38

GROSMANN, F., RINCK, F., 2004. La surénonciation comme norme du genre : l'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire dans la linguistique ». *Langages*, 38^e année, n. 156, 34-50.

HEINZ, M., 2004. *L'allusion littéraire : citation ou syntagme codé ? Le traitement des mots d'auteurs dans le « Petit Robert »*. Dictionnaires et littérature, 169.

LEHMANN, A., 2004. L'agencement textuel des exemples dans le dictionnaire. *Cahier de lexicologie*, Vol. 83, n. 1, 43-54.

MARCHAND, P. et MONNOYER-SMITH, L., 2000. Les « discours de politique générale » français : la fin de clivages idéologiques ? *Mots*, vol. 62, n. 1.

MARTIN, R., 1989. L'exemple lexicographique dans le dictionnaire monolingue. In: HAUSMANN, F.J., REICHMANN, O., WIEGAND, H.E. & ZGUSTA, L. Hrsg. (1989-1991), art. 47, t. 1, 599-607.

REY, A., 1995. *Du discours au discours par l'usage : pour une problématique de l'exemple* », *Langue française*, Vol. 106, n. 1, 95-120.

REY, A., 2005. Norme et dictionnaires (domaine du français). *Le Français aujourd'hui, Linguistique et étude de langue*, n. 148, 9-14.

RUSSON-WOOLDRIDGE, T., 1995. Naissance et première floraison de l'exemple dans la lexicologie française : étude historique et typologique. *Langue française*, Vol. 106, n. 1, 8-20.

Dictionnaires

Nouveau Petit Robert, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1993.

Nouveau Petit Robert, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2007.

Nouveau Petit Robert, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2009.

Eglantina Gishti

The University of Tirana, Albania

Research interests: dictionary example

THE FUNCTIONAL AND DISCURSIVE DIMENSION OF EXAMPLES IN A DICTIONARY

Summary

An example is an essential pedagogical and ideological part in a dictionary. A lexicographer chooses it in order to enable a reader to understand better the content and/or identify the referent, to show more precisely the usage of a word in the linguistic and socio-cultural system. As different lexicographers underline, the role of an example is essential for the good usage of a dictionary. This study aims to identify the role of examples in lexicographical discourse. In addition, we would like to verify that the example is used to avoid ambiguity in the meaning of words

in the dictionary, or specify the linguistic usage by the syntactic construction.

This paper attempts to answer the question whether the example is important in lexicography. On the examples taken in Petit Robert, it has been analyzed whether they clarify the definition, nuance, restraint or enlarge it, and present all the diversities of word usage. Being fabricated or a citation, the example is more a discursive element than a personalized discourse. We rightfully state that a selection of examples has to be made in order to put the sense in a precise context taking into consideration all linguistic and cultural specifications. Therefore, the major criteria of selection, such as the clarity, would be the objective of a dictionary norm. Thus, impossibility of their enchainment in the entry is not related to technical difficulties but it is mainly due to semantics, namely the fact that the example shows a contextual sense.

KEY WORDS: language lexicography, exemplification, lexicographical discursive, textual enchainment.

Īteikta 2012 m. liepos 15 d.